

**TERMES DE REFERENCE DE CONSULTANT ET DEMANDE DE CONTRAT-SSA
LOME - TOGO**

SECTION: EDUCATION ET DEVELOPPEMENT

SECTION A

1. Titre de la consultation (nationale) : ELABORATION D'UN MODELE NATIONAL D'EDUCATION INCLUSIVE AU TOGO
2. Programme & projet concerné ID: Education et Développement
3. But de la consultation : Recenser et analyser les modèles d'Education Inclusive existant et proposer un modèle d'Education Inclusive adapté au contexte éducatif togolais.
4. Résultat annuel attendu
Introduction : Contexte et justification: Le travail de l'UNICEF en matière d'éducation est guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la déclaration de Beijing et son programme d'Action, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le programme Education pour tous (EPT). Sur ces bases, l'organisation a travaillé pendant des décennies pour la réalisation du droit à l'éducation pour tous les enfants, particulièrement les plus marginalisés. Le plan stratégique 2014-2017 de l'UNICEF pour l'éducation vise à contribuer à la vision d'une éducation de qualité pour tous les enfants, sans distinction de sexe, race, origine ethnique, langue et situation géographique. L'UNICEF est membre du partenariat mondial pour l'éducation (GPE) avec 53 pays en développement et 25 agences et organisation régionales, bilatérales et multilatérales. Le GPE, dans son Plan stratégique (2012-2015) donne la priorité à quatre objectifs qui visent à améliorer l'accès, l'apprentissage, réduire les inégalités en matière d'éducation et renforcer les systèmes d'éducation nationale. L'appui à l'achèvement du cycle primaire par les filles et à leur transition à l'école secondaire dans les pays approuvés par le GPE a été défini comme la deuxième priorité. Alignée sur les objectifs stratégiques du GPE, l'UNICEF donne la priorité à l'accès au primaire et au premier cycle du secondaire ainsi qu'aux résultats des apprentissages pour tous les enfants dans les pays où un nombre important d'enfants est systématiquement exclu de l'éducation. Le nombre des personnes handicapées au Togo est estimé à 900 000¹. Les personnes handicapées au Togo constituent ainsi à n'en point douter un groupe particulièrement défavorisé, de fait très vulnérable. Concernant les enfants handicapés, la première difficulté est leur invisibilité. Exclue de la vie sociale, ils sont hautement exposés à la négligence et à la maltraitance. Les cas d'infanticide à la naissance existent encore au Togo et de nombreux enfants handicapés ne sont pas déclarés à la naissance. Les parents et plus largement l'entourage familial des enfants sont eux aussi victimes de discrimination et vivent souvent à l'écart de la communauté. Ils ont honte de cet enfant, dont ils ne savent pas comment s'occuper et qui les empêche d'avoir une activité génératrice de revenus. Les actions de l'UNICEF et de ses partenaires en matière d'éducation inclusive portent sur la scolarisation des enfants handicapés dans le système éducatif formel (scolarisation dans les écoles) et non formelle (à la maison). Les établissements spécialisés ont un rôle capital à jouer, car ils détiennent une véritable mine de connaissances, d'expériences, de ressources humaines et matérielles. Ils ne doivent cependant pas être considérés comme des systèmes parallèles. Les écoles ordinaires et les établissements spécialisés doivent travailler de concert pour encourager et faciliter l'intégration des enfants handicapés dans les systèmes éducatifs nationaux.

¹ Selon le Rapport mondial sur le handicap, publié par l'OMS et la Banque Mondiale en 2011, 15% de la population mondiale vivent avec un handicap.

L'action en éducation couvre trois grands domaines : le changement des attitudes, la pédagogie, les politiques.

L'éducation est un droit humain fondamental et de ce fait, tous les enfants, sans aucune distinction, doivent y avoir accès. Au Togo, les enfants handicapés et plus particulièrement les filles handicapées en raison d'une double discrimination liée au handicap et au genre restent en marge du système éducatif, et ce, pour différentes raisons : la réticence des instituteurs à accueillir dans leurs classes des enfants handicapés ; le manque de connaissance sur le handicap des instituteurs, des autorités de l'éducation, et de la communauté en général ; la réticence de certains parents d'enfants handicapés à scolariser leur enfant ; la méconnaissance des potentialités des enfants handicapés ; la crainte du système éducatif ordinaire d'inclure en son sein les enfants handicapés ; la crainte des parents d'élèves de voir dans une même classe leurs enfants associés aux enfants handicapés ; la non accessibilité des écoles pour les enfants ayant certains types de déficiences ; la rigidité des programmes éducatifs qui ne permettent pas une adaptation au rythme d'évolution de chaque enfant ; le manque de synergies entre écoles ordinaires et spécialisées.

Il est cependant largement reconnu que l'atteinte de la scolarisation primaire universelle ne sera pas effective sans la prise en compte des groupes exclus du système éducatif, parmi lesquels les enfants handicapés. Déjà, la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant de 1989 mentionnait que les enfants handicapés devaient bénéficier eux aussi du droit à l'éducation.

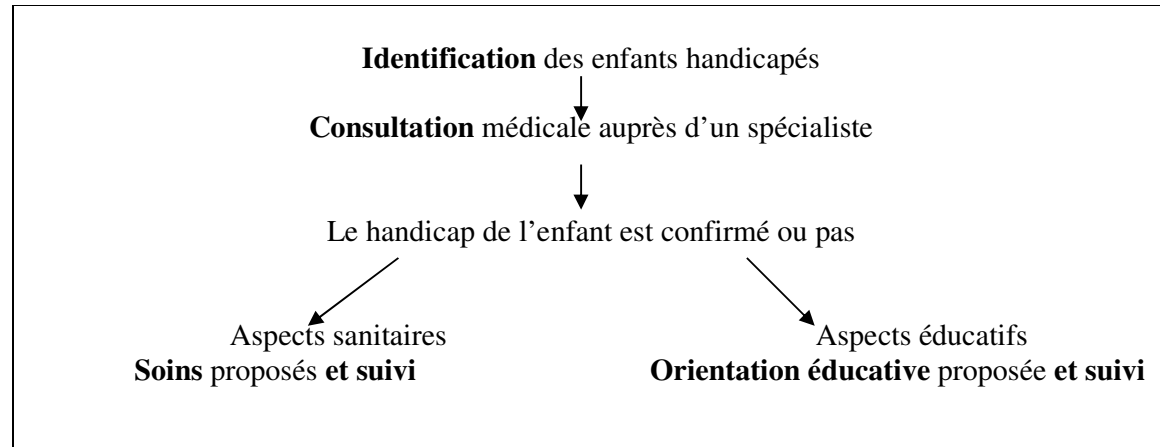
C'est donc dans ce contexte qu'UNICEF au Togo apporte un appui aux efforts du Togo pour assurer la scolarisation des enfants handicapés, notamment à travers un appui financier au Projet d' Education Inclusif développé par Handicap International dans les régions Savanes et Kara depuis 2011. Ceci dans le but de permettre au gouvernement de concrétiser ses engagements concernant l'accès à un système éducatif efficace et de qualité en général et la prise en compte des enfants handicapés en particulier.

Les actions en Education inclusive financées par UNICEF et mises en œuvre par Handicap International visent à permettre au gouvernement de concrétiser ses engagements concernant l'accès à un système éducatif efficace et de qualité² en général et la prise en compte des enfants handicapés en particulier³.

Au niveau de l'enfant, les projets mis en œuvre visent à faire connaître et reconnaître les droits fondamentaux des enfants handicapés (droit à la vie, à la reconnaissance sociale, à la santé, à l'éducation...), grâce à un important travail de sensibilisation visant un large public (des décideurs aux parents et aux élèves). Au niveau scolaire, des systèmes d'inclusion innovants en milieu ordinaire sont expérimentés afin de prendre en compte les besoins éducatifs spéciaux de certains enfants handicapés.

a) Principales activités des projets Education Inclusive

Le processus concernant l'enfant peut se présenter de la façon suivante:



² Objectifs 1 et 2 du plan d'intervention prioritaire. Plan Sectoriel de l'Education 2010-2020

³ L'éducation des enfants handicapés est incluse dans Le Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2009-2011) et le Togo a ratifié la Convention Internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées le 28 décembre 2010.

Les enfants handicapés sont identifiés par les agents communautaires de l'association partenaire, APHMOTO (Association des Personnes Handicapées Motivées de Tône) et APHAK (Association des Personnes Handicapées de la Kara). Ils sont ensuite consultés par des spécialistes qui confirment ou infirment la déficience de l'enfant et prescrivent des soins pour favoriser l'autonomisation de l'enfant. Les plus vulnérables des enfants handicapés identifiés bénéficient de soins pris en charge par le projet.

Les enfants sont également référés par une commission d'orientation, et selon les souhaits des parents, vers la structure éducative la plus pertinente pour répondre aux besoins de l'enfant : école primaire, jardin d'enfants, écoles spécialisées, etc.

Les activités centrées sur l'environnement consistent en des formations, des sensibilisations, la mise à disposition de matériels adaptés en vue de rendre l'environnement facilitateur de la scolarisation des enfants handicapés.

Les activités dans les zones d'intervention comportent ces deux volets d'intervention, ainsi que la mise en place de deux expériences pilotes : le soutien en famille et le système d'enseignants itinérants.

b) Modalités de mise en œuvre et partenariats envisagés

Les projets sont mis en œuvre via un partenariat avec un acteur étatique et un acteur associatif.

Le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle (MEPSFP) et ses services déconcentrés, les Directions Régionales de l'Education (DRE) Savanes et de la Kara et les Inspections des Enseignements Préscolaire et Primaire.

Le MEPSFP est le ministère de tutelle du projet. Membre du comité de pilotage, il suit la stratégie générale du projet. Cible du groupe de plaidoyer, il est impliqué dans la valorisation nationale des expériences développées. Il met ses techniciens à la disposition des groupes de travail chargés de développer des outils concrets pour réaliser l'inclusion scolaire.

Les DRE servent de relais dans les zones d'intervention du projet. Elles supervisent les activités réalisées à l'école : pré identification des enfants handicapés scolarisés, orientation et suivi éducatifs, sensibilisation des élèves, formation, accessibilité et matériel pédagogique adapté, etc.

Au sein des DRE, les inspections sont également parties prenantes du projet, particulièrement sur la supervision du système d'enseignants itinérants, le suivi éducatif des élèves handicapés et le suivi post-formation des enseignants formés.

Enfin, le système éducatif public collabore avec les écoles spécialisées⁴ sur les aspects techniques (formation en Braille, langue des signes, déficience intellectuelle).

Après six (6) ans d'expérimentation, il s'avère important pour UNICEF Togo et ses partenaires de démontrer que la scolarisation des enfants handicapés pourrait aussi se faire dans un cadre d'éducation formelle pour peu que ce cadre réunisse des conditions d'inclusion nécessaires. Les résultats de la présente consultation permettront donc de capitaliser les acquis en termes d'expérimentations menées, d'en ressortir un modèle réaliste, viable et adapté au contexte togolais à proposer au MEPSFP et ses partenaires. Les données qualitatives et quantitatives ainsi obtenues pourront nourrir le plaidoyer en faveur de l'adoption d'un modèle et même de l'institutionnalisation de l'éducation inclusive au Togo.

5-Objectifs de la consultation :

Les objectifs de cette consultation sont :

L'objectif général de la consultation est de fournir, sur base de l'analyse des expériences existantes au Togo, une proposition de modèle d'Education Inclusive pouvant guider les futures interventions du MEPSFP et de ses partenaires.

Plus spécifiquement, la consultation devra contribuer :

⁴ Au Togo, les écoles spécialisées sont privées et confessionnelles.

- A recenser les initiatives, actions et intervenants sur l'inclusion des enfants handicapés en milieu scolaire sur le plan national et sous régional ;
- Analyser la pertinence, l'efficacité (forces et faiblesses), l'efficience et l'impact de ces initiatives, actions et intervenants sur la scolarité des enfants handicapés;
- Proposer des options possibles dans le contexte éducatif togolais (en détaillant pour chaque option ses forces et faiblesses) de sorte à faciliter la construction d'un modèle cohérent et adapté ;
- Animer une réflexion au sein du groupe technique Education Inclusive du MEPSFP pour le choix d'un modèle recommandé ;
- Animer un atelier national de validation du modèle d'Education Inclusive

6. Poste d'affectation : Lomé	7. Superviseur: Yannig DUSSART
--------------------------------------	---------------------------------------

8. Principales tâches à accomplir :

- Faire une revue documentaire des expériences/pratiques d'Education Inclusive existantes au Togo et dans la sous-région auprès de :
 - des structures étatiques au niveau central et déconcentré notamment les ministères en charge de la jeunesse, la protection de l'enfant, l'éducation et autres départements ministériels concernés par le sujet ;
 - des ONG internationales et nationales, les organisations de la société civile impliquées dans des interventions et le plaidoyer sur les droits des personnes handicapées en général et l'éducation des enfants handicapés en particulier ;
 - des organisations d'enfants et de jeunes/adolescents ;
 - des enseignants, parents, membres de la Communauté, enfants et adolescents ;
 - des établissements de recherche et universités
 - des bailleurs de fonds bilatéraux et de multilatéraux
- Analyser et documenter les forces, faiblesses et l'efficience (rapport coûts-résultats) de ces expériences
- Faire l'analyse de la législation en vigueur, ainsi que des textes administratifs et décisions politiques existants pris par le ministère des enseignements primaire et secondaire et d'autres ministères et services pertinents, relatifs aux droits et à l'éducation des personnes/ enfants handicapés etc., identifier les insuffisances éventuelles et formuler des recommandations.
- Identifier et proposer les différentes options possibles de modèle d'Education Inclusive au Togo, avec descriptions des forces faiblesses de chaque option.
- Animer/Faciliter un atelier national d'analyse des options proposées avec une équipe technique pour en sortir 1 ou 2 modèles adaptés à soumettre à validation.
- Consolider le(s) modèle(s) retenu lors de l'atelier en y intégrant toutes les observations.
- Animer un atelier de validation du/des modèle(s) d'éducation inclusive.
- Finaliser un rapport de validation présentant le(s) modèle(s) national d'Education Inclusive
- Finaliser un rapport finale de consultation présentant la méthodologie, les différentes analyses réalisées et le/les modèle(s) validés

9. Produits attendus

- Un état des lieux des initiatives/actions/intervenants existants au Togo et dans la Sous-région ;
- Une analyse du cadre juridique et des textes administratifs relatifs aux droits et à l'éducation des personnes/ enfants handicapés
- Un rapport proposant les options possibles de modèles d'Education Inclusive à soumettre à l'analyse du Groupe technique
- Des Termes de référence (TDR) précisant la méthodologie d'animation de l'atelier d'analyse et de choix d'un/des modèle(s) d'Education Inclusive
- Un rapport détaillé de l'Atelier d'élaboration du/des modèles d'éducation Inclusive
- Des TDR de l'Atelier de validation du modèle d'Education Inclusive
- Un rapport détaillé dudit atelier
- Un rapport final présentant la méthodologie, les différentes analyses réalisées et le/les modèle(s) validés (et incluant donc tous les produits ci-dessus)

10. Qualifications ou domaine de connaissance /expérience requise :

Qualifications et compétences :

- Titulaire d'un diplôme universitaire en sciences sociales niveau Maîtrise ou Master
- Compétences en analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Bonne connaissance de la thématique d'Education Inclusive, du système éducatif togolais, des organisations intervenant dans le domaine du handicap, de la promotion du droit des enfants handicapés, l'environnement juridique du handicap....
- Expérience d'au moins 3 ans dans les consultations sur les questions liées à l'éducation, aux droits des enfants
- Bonne connaissance du secteur de l'éducation au Togo
- Bonne connaissance des ONG internationales, et réseaux d'ONG et une solide connaissance des principes de partenariat dans le développement ;
- Excellente connaissance et application des méthodologies d'évaluation, de collecte et analyse de données
- Compétence avérée dans l'utilisation des outils de traitement de texte et de données, en particulier, Microsoft word, power point et Excel ;
- Aptitude avérée à respecter les échéances ;
- Excellent français écrit de qualité respectant les standards de publication ;
- Familiarité avec le système des Nations Unies et les programmes UNICEF

La langue de travail sera le français

11. Durée de travail

La disponibilité pour le travail sera de 33 jours ouvrables non consécutifs à compter de la date de signature du contrat

12. Lieu de travail, voyage(s) officiel(s) et dispositions logistiques: (itinéraire et durée, s'il le faut):

Le/la consultant(e) sera basé à Lomé. Il aura à effectuer des déplacements à Lomé pour collecter les données et avoir des entretiens avec les différents partenaires. Le/la consultant(e) aura par ailleurs à visiter quelques partenaires à l'intérieur du pays pendant un maximum de 10 jours ouvrables Les déplacements à Lomé et à

l'intérieur du pays pour cette mission seront pris en charge par le/la consultant(e) avec ses propres moyens (sur son budget).

Le/la consultant(e) devra assurer pendant la durée de son contrat la disponibilité du matériel informatique nécessaire (ordinateur portable). Ce matériel ne sera pas fourni par l'UNICEF. L'organisation matérielle et financière des ateliers sera assurée par l'UNICEF avec ses partenaires du gouvernement.

13. Documents à fournir :

Le candidat aura à envoyer un CV détaillé mentionnant les travaux similaires réalisés ainsi que les contacts des références techniques.

Il devra également soumettre une offre technique et une proposition financière sur la base du contenu des TDRs. L'offre technique comprendra entre autres, la compréhension de la mission, la méthodologie, une liste indicative des personnes ou structures à interviewer...